

Cloud computing : quel contrat souscrire ?

Raphaël PEUCHOT

Avocat associé

FOURMANN & PEUCHOT

Conférence Préfecture du Rhône - OZSSI - 1^{er} avril 2014

- 1. Contrat dangereux**
- 2. Contrat souhaitable**
- 3. Contrat rêvé**
- 4. Contrat parfait**

<i>Clauses contractuelles</i>	Contrat dangereux	Contrat souhaitable	Contrat rêvé	Contrat parfait
Support contractuel	•	•	•	•
Périmètre prestations	•	•	•	•
Partage d'obligations		•	•	•
Transparence intervenants		•	•	•
Localisation des données		•	•	•
Sécurité		•	•	•
Réversibilité		•	•	•
Auditabilité			•	•
Limitation de responsabilité			•	•
Loi applicable				•

1. Le contrat dangereux

- Formalisme allégé
- Périmètre contractuel simpliste
- Coût anormalement réduit
- Absence de transparence
- Prestataire non-spécialiste

2. Le contrat souhaitable

□ Périmètre technique des prestations

- *Cahier des charges*
- *Description fonctionnelle et opérationnelle du service*
- *Renforcement de l'obligation de conseil et d'information à l'égard du Client*

□ Partage d'obligations Prestataire /Client

- *Qualification de la nature des obligations*
- *Obligations négatives du Prestataire*

□ Transparence de la chaîne contractuelle des intervenants

- *Clause d'agrément de sous-traitance*
- *Obligation de notification d'une défaillance*

2. Le contrat souhaitable

Localisation des données

- *Obligation impérative du Droit français*
- *Garanties contractuelles palliatives*

Sécurité

- *Intégrité*
- *Disponibilité - PAQ*
- *Confidentialité*

Réversibilité

- *Calendrier et prix de la réversibilité*
- *Modalités techniques, contractuelles, managériales*

2. Le contrat rêvé

 Auditabilité des prestations de cloud

 Limitation de responsabilité

- *Libellé de la clause de responsabilité*
- *Couverture d'assurance*



Loi applicable

- *Choix du droit français*
- *Désignation du tribunal compétent*

4. Le contrat parfait ... n'existe pas !



Merci de votre attention !

Raphaël PEUCHOT
Avocat associé
FOURMANN & PEUCHOT

rp@peuchot-avocats.com